VOUS MÉRITEZ MIEUX QUE CE SYSTÈME POLITIQUE. LISEZ ET DÉCIDEZ!

LA MÉDIOCRITÉ DE NOTRE SYSTÈME S'EXPLIQUE PAR UN RATÉ DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

À la fin de la monarchie française (1792), 3 forces politiques sont en présence : les députés défendant le peuple, les bourgeois libéraux et les monarchistes. Pour protéger le peuple des forces qui sont contre la révolution, les députés choisissent la violence. Ils votent aussi une constitution avec le suffrage universel masculin et où plus de 60 000 citoyens votent les lois. Le pouvoir exécutif appartient à un conseil de 24 personnes. C'est la constitution française la plus démocratique votée à ce jour. Mais elle ne sera jamais appliquée.

Les bourgeois et les royalistes, par peur du peuple, décident d'arrêter Robespierre et la plupart des députés. Bourgeois libéraux et pro-monarchistes possèdent maintenant le pouvoir. Une constitution proche de l'actuelle est proposée. Avec 500 députés. Des mandats d'un an. Le pouvoir est centralisé à Paris. Seuls les hommes les plus riches votent. Le Conseil des Anciens, composé de 250 membres, peut accepter ou refuser les propositions de loi. C'est un recul démocratique.

Dans les constitutions suivantes, la durée des mandats n'a cessé d'être prolongée. Il faut attendre plus de 150 ans pour que les femmes aient le droit de vote. Cette république a inspiré de nombreux pays. Certains sont devenus des régimes autoritaires.

Il y a plus de 65 ans, la 5ème république est née. Le président y a des pouvoirs similaires au roi lors de la restauration de la monarchie en France.

Le système de partis politiques majoritaires empêche la séparation des pouvoirs. La séparation des pouvoirs est censé protéger les citoyens des dérives autoritaires du système.

Depuis:

- l'abstention est plus grande,
- la frustration est plus forte
- l'opposition des radicalités est plus importante

Cela crée un climat dangereux. Un climat qui précède souvent les changements en régimes autoritaires.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut garantir un système démocratique en France!

Rendez-vous sur constitutioncitoyenne.fr pour en savoir plus



Pierre SCHWARZ

44 ans, Chef de projet

Suppléant Guillaume Settembrini

Électeurs de gauche, faites le calcul!

L'union de la gauche ne peut pas gagner au second tour dans notre circonscription.

Par contre le projet que je défends peut gagner au second tour.

Si je gagne vous pourrez continuer à vous exprimer pendant le mandat !

Partagez autour de vous!

Si vous êtes sensibles à mon projet, merci de partager ce document et ces idées. Autour de vous, dans le département, nationalement!

Vous avez les clés du changement!

LA DÉMOCRATIE C'EST DÉBATTRE ET DÉCIDER ENSEMBLE!

Depuis 1993, le député actuel a été député pendant 22 ans. Je ne crois pas qu'il organisait des réunions avec les citoyens pour décider ensuite à l'Assemblée.

Aujourd'hui je l'invite à céder sa place et à soutenir la démocratie.

Si je suis élu, j'organiserais des rencontres avec les citoyens. Je mettrais en place une vraie démocratie locale. Les citoyens de l'Indre pourront s'exprimer sur les lois.

Je proposerais également des outils démocratiques innovants comme :

- la démocratie liquide
- la démocratie consensuelle
- la démocratie partagée
- le Référendum d'Initiative Citoyenne
- d'autres modes de vote...

Pour en finir avec ce concept de vote « utile » et prendre en compte le vote blanc, je défendrais à l'Assemblée une réforme du mode de scrutin.

Je travaillerais avec les citoyens pour rédiger une nouvelle constitution plus démocratique...

Aujourd'hui vous êtes otages des partis. Et vous êtes obligé de voter pour des programmes fourre-tout. Votre vote devient flou.

Ne laissons pas les dirigeants des partis décider pour vous à Paris. Réfléchissons ensemble à ce que nous voulons pour demain.

Je vous serai dévoué. Je ne peux pas trahir votre confiance. Je baisserais mes indemnités de députés en reversant une grande partie à des associations locales.

Venez découvrir ma candidature en réunion publique le 27 juin à Reuilly, à 18H30 à la salle des fêtes! D'autres lieux et dates sont sur le site internet constitutioncitoyenne.fr!

Dierre Jehvarz